et aux armes de Jean de Baigneux, prieur curé, est de 1677. J'ai eu tort probablement de dire, à l'exemple de M. Delépine, que le logis construit par ce prieur était la demeure ordinaire des prieurs de la paroisse. C'était plutôt pour lui seul qu'il avait fait cette maison de campagne. Ses armoiries y étaient aussi dans une fenêtre.

L'épitaphe du curé René *Romagné* est reproduite dans le *Bull. de la M.*, t. IX, p. 61.

La Cour de Sacé et Ludray échoient pour 1/3 de la succes. de César Arnoul à Cl. Foucault des Bigottières et à N. Arnoul, femme de N. de Saint-Gilles, 1779.

La publication des enquêtes sur les officiers de la justice royale en 1247, dans le t. XXIV des *Historiens de France*, nous permet d'y relever à Sacé comme à Chemeré, avant la création du siège royal du Bourgnouvel, l'existence d'un des deux tribunaux où les baillis du roi, par eux ou par des délégués, tenaient les assises intermittentes. En 1238, c'était Robert du Verger ; en 1246, Thomas Loichon et Grégoire. Les sergents Thomas de Dureil, Thibault du Puyz, Adam de la Menéteuse, tous du pays mayennais, et quelques autres, citent les délinquants à ce siège pour les délits de toutes sortes. Sacé perdit certainement cette juridiction contentieuse quand fut créée la Cour du Bourgnouvel, avant la fin du XIII[e] siècle.

Un cultivateur a trouvé au mois de juillet 1907 « un franc d'or fin » de Charles V, de 1365.

Le 1[er] nov. 1793, une vingtaine de Vendéens à leur passage firent quelques perquisitions et vidèrent la caisse du percepteur.

Le bourg était occupé le 1[er] oct. 1799 par les insurgés qui menaçaient Andouillé. Mais le 26 janvier 1800, c'est la colonne mobile d'Andouillé qui vient enlever trente fusils que les habitants de Sacé avaient laissés au corps de garde, la porte ouverte.

L'*inventaire* de 1906 eut lieu le vendredi 9 mars.

**Sac-Jas**, c[ne] de de *Saint-Berthevin-lès-L.* — Un plan de 1800 y montre deux groupes d'habitations ; y naît un ruisseau d'un douet, à l'ouest. — A la succes. de Françoise de la Haie de Bellegarde, 1791.

**Sacs** ou **Sars** (les Grands-), c[ne] de la *Bazouge-de-Ch.* — Mét. à Guil. de Couesmes, du chef de Philippe d'Abattant, sa femme, 1415.

**Sacs** (les Petits-), c[ne] de la *Bazouge-de-Ch.* — *Seigneurs* : Guill. des Vaux, fils de Jean des V., 1540, 1585 ; — René des V., du Bois-du-Pin, 1625 ; — René d'Urban, sgr d'Aubigné, mari d'Esther des Vaux, 1644 ; — Louis de Dommagné, 1672, et Françoise d'Urban, sa veuve, 1673 ; — Marg. Lasnier, veuve de Jos. Lebreton de Villeneuve, 1736 ; — Franç. Le Clerc du Moulin, procureur du roi à Laval, acquéreur, 1754 ; — René Enjubault-La Roche, mari de Marie Le Clerc, 1761 (*Arch. du Cogner*, t. III, p. 216, 219, 222, 225, 257, 280, 285, 287, 310.)

**Sagerie** (la), c[ne] de *Larchamp*. — A Franç. Païs de Larchamp, 1771. = c[ne] de *Pommerieux*. — A Jean-René-Léopold Lasnier, médecin à Laval, mari de Jeanne Paillard, 1764.

**Saillanderie** (la), c[ne] de *Colombiers*. — Vendue par Louis-Fr. Gallery de la Tremblaie et Renée Tanquerel du Grand-Breil, à Urbain Tripier-Desrochers, d'Ernée, 1765.

**Saillardières** (les Basses et les Hautes-), c[ne] de *Vaiges*. — Lieu vendu par Charlotte de Champagne, dame de Saint-Severin, à Olivier Ferré, 1568. — En sont sieurs : Isaac Gigault, acquéreur de Jean de Villiers, 1623 : Gab. Gigault, 1632. — René-Ch. Riffault, mari de Charlotte Lemoine, refuse d'acquitter la rente de 12 boiss. de blé pour recommandation au prône des anciens seigneurs. — Pierre Poirier, fermier, subit six jours de prison, nivôse an III.

**Saint-Aignan-de-Couptrain.** — *Population :* 818 hab. en 1901 ; — 846 hab. en 1906.

Une vue de l'ancienne église la montre avec tour et clocher à la façade et accostée, au midi du chœur, d'une grande chapelle presque aussi longue que la nef et qui devait avoir son pendant au nord. A la façade de la nouvelle église, deux statues en fonte, décorées. L'autel est de M. Blottière, comme la chaire. Outre les vases sacrés, il fut remis au directoire de Lassay, le 19 janv. 1794, « un buste en argent. »

*Curés* : Richard de *Lamboul*, vers 1156 (V. *infra*). — Julien *Guesdon* († 1836) avait sa dalle funéraire dans l'église, gravée de caractères variés et d'ornements dessinés avec goût. On l'a placée aux pieds de la statue de Jeanne d'Arc, à l'extérieur.

Le testament de Jacq. Picault, prêtre, par lequel il ajoutait 50 # de rente « pour faire l'école aux petits enfants », à ses donations précédentes, et 600 # à l'église, est passé le 10 août 1718, devant Beauvais, notaire à Couptrain. — Par acte du 6 octobre 1720, passé devant Davoust, les paroissiens renoncent à un legs de 300 # au profit de dame Perrine Tulard, pour avoir des sœurs d'école.

La blanchisserie de cire est près de Couptrain.

Le 11 sept. 1794, Fr. Foucher est nommé instituteur.

L'école communale, tenue par les sœurs d'Evron, a été laïcisée par arrêté ministériel du 9 juil. 1904.

Le cartul. de Saint-Julien de Tours contient sur le retrait de l'église des mains laïques, vers 1156, des renseignements qui m'avaient échappé. On y voit d'abord que Richard de Lamboul, *de Longoboul*, prêtre (?), qui s'en était emparé sans la présentation des moines, la remet à Guillaume de Passavant. L'évêque la rend au donateur, à charge de deux cens annuels de 10 et de 5 sols, à la Toussaint et à Pâques. L'accord portait qu'après lui, les religieux auraient les 2/3 de l'église et le curé un tiers. Les honoraires des sacrements et de l'exposition des reliques dans la chapelle de Couptrain, *de Cuputreyo*, restaient aux moines.

Guillaume Le Veneur, *Venator*, renonça à ses droits, en présence de Bernard, chapelain (de Couptrain ?), d'Etienne, prieur de la Ferté, d'Herbert, prieur de Couptrain, et d'Hugues de Villeray. Il y renonça de nouveau en partant pour la croisade, ainsi qu'à la dîme et à trois aires de maison dans le cimetière, déposant sur l'autel de saint Constancien de Javron, *super altare sancti Constanciani Gabronensis*, son offrande consentie par Galon et Payen, ses frères, confirmée par Juhel de Mayenne, en présence de Maurice de Gorram et de Jourdain, son fils, ainsi que d'Osmond Poisson. Une troisième fois, il renouvela cet abandon aux mains de l'abbé Jean (Bib. nat., lat. 12.677, f. 180, 190. — Communic. de M. E. Laurain).

Le 27 nov. 1799, les insurgés occupent le bourg et coupent l'arbre de la liberté.

La Petite-Eglise avait des adhérents surtout la famille Blottière, que visitait M. Maignan, prêtre, 1823-1828.

L'*inventaire* de 1906 se fit le lundi 12 février au presbytère, dont une dame vint, pièces en main, réclamer la propriété. L'agent pénétra dans l'église, refusa d'insérer la protestation du curé, sur quoi un mouvement irrésistible de la foule le porta dehors. Il revint le jeudi 22, après avoir fait occuper l'église par les gendarmes.

**Saint-Aignan-de-Gennes.** — *Population :* 260 hab. en 1901 ; — 249 hab. en 1906.

On verra dans l'*Epigraphie* (t. I, p. 348), comment le curé Neveu qui renouvela les fonts en 1784, crut devoir mentionner que ceux qu'il remplaçait dataient de 1175. Avait-il mal lu une inscription gothique, ou voulait-il, sur des données fausses d'ailleurs, rappeler la date de fondation de son église ? Pratiquement, il voulait surtout affirmer son droit à baptiser les enfants contre le curé de Gennes, dont son église n'était qu'une succursale. D'autres inscriptions relatent la construction de la sacristie, de la côtière nord de l'église, et la façon de l'horloge par un maréchal de Longuefuye.

*Curé : Guinoiseau*, 1902.

Le capitaine de la garde nationale est tué par les Chouans, le 15 nov. 1794. — Le 8 nov. 1708, un détachement de Château-G. saisit dans l'église les ornements sacerdotaux. — Vers le même temps, *Sans-Souci*, « capitaine de Moquereau, » fait une réquisition à la closerie du bourg. — Deux compagnies, l'une de 700 hommes, à Gennes, l'autre de 300, à Saint-Aignan, s'établissent pour trois jours sous les ordres de *Sévère* (de la Corbière ?), se disant de Bretagne, 21 oct. 1799.

L'*inventaire* de 1906 eut lieu le 21 février.

**Saint-Aignan-sur-Roë.** — *Population :* 972 hab. en 1901 ; — 912 en 1906.

Georges *Macé*, religieux de la Roë, est prieur de Saint-Aignan, 1505. — Jean *Baudouin* a « composé un ouvrage pour éclairer les chrétiens sur la religion. » Il l'envoie au préfet qui le remercie, le 27 janvier 1818.

*Ecole* chrétienne, libre, tenue par des séculières.

*Féodalité*. — Il y a une difficulté pour savoir si Jeanne de Saint-Aignan, femme de Macé Doré, 1387, 1309, est celle qui fut fiancée et non épousée, en 1428, par Thibault Le Roy, car un *vidimus* de son testament, dans lequel elle est dite défunte, est daté de 1400 (Chart. de la Roë, vol. 150, f. 126) ; mais ce *vidimus* est peut-être fautif comme un autre de la même main (vol. 158, f. 192).

Le cahier des doléances de la paroisse a été publié dans la *Revue du Maine* (t. LII, p. 73 et suivantes) par M. Laurain, qui l'a fait précéder d'une judicieuse dissertation sur la valeur de ce genre de documents.

Le domaine de la cure, acquis nationalement par Michel Frémond, curé jureur († 31 oct. 1793), échut à son frère, maire de Ballots. — Jacq. Lhomme, qui avait suivi l'armée Vendéenne, fut condamné à mort par la commis. Clément, le 13 janv. 1794. — Quatre Chouans étaient rentrés dans la commune en 1800.

*Maire : Guédon*, 1902.

**Saint-Amadour**, c[ne] de la *Selle-Craon*. — Ligne 27 de l'art. (t. III, p. 493), lire *masquent* et non *marquent*.

Château aux formes rectilignes. Le fronton triangulaire surbaissé devait sans doute occuper le milieu du corps principal dont la moitié seule aura été exécutée.

Payen de Saint-Amadour, témoin au Cartulaire des Bonshommes, 1196, vivait encore en 1225. — Geof. Bouan et Anne de Saint-Amadour nomment une cloche à Cesson, 1534. — Mathu. Bouan naquit le 13 mai 1533. — Auguste Chauvel, mari d'Amélie Hulin, était seigneur de Souvigné et non de Louvigné, 1750. — L'acquisition du 28 août 1751 était pour une part au nom de Louise Belot de Marthou, veuve de Franç.-Pierre de la Forêt d'Armaillé, sur Gab. de Scépeaux, sgr de Chalonge, mari de Madel. Hullin, au prix de 98.000 #, par acte devant Ferron, notaire à Craon. Louise Belot meurt à Angers, âgée de 90 ans, 1774. — Aux trois enfants d'Andrée-Eléonore de Borde, décédée à Angers, 29 juin 1798, et de Louis-Henri de la F. d'A., mort aussi à Angers, 13 août 1799.

**Saint-André**, c[ne] d'*Izé*. — L'archivolte de la fenêtre géminée de la chapelle, comme le cintre de la porte, sont non en plein cintre, mais en cintre surbaissé. Celui de la porte a deux rangs de claveaux. La cloche, dont j'ai raconté les déplacements, était bien primitivement destinée à la chapelle, puisqu'elle est marquée d'une croix de Saint-André. Malheureusement les armoiries et les titres féodaux de la longue inscription ont été entièrement mutilés pendant la Révolution. Il y avait quatre blasons : deux grands et deux petits (V. *Epigraphie*, t. I, p. 389).